Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024
ID : 081-258101815-20240314-2024_5-DE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUD DU TARN

Convocation :..... 06.03.2024	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 06.03.2024	(présents..... 7
	(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024 À 18H00

N° 2024/5

Objet : Approbation de l'avenant n°2 / 2023-2024 à la Convention d' Objectifs et de Moyens avec l'IUT Paul Sabatier – site de Castres

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :
M. Arnaud BOUSQUET, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :
M. Michel BENOIT, Mme Florence ESTRABAUD, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :
Didier HOULES

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières
Mme Geneviève VICENTE, Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (en visioconférence)

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024
ID : 081-258101815-20240314-2024_5-DE

Délibération n°2024/5

Approbation de l'avenant n°2/2023-2024 à la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT Paul Sabatier – site de Castres

Le Président ayant exposé,

Depuis 2012, le Syndicat mixte et l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université Paul Sabatier définissent les objectifs de développement de l'offre de formation et de recherche pour le site de Castres et leurs engagements respectifs, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Cette convention fait l'objet d'avenants annuels fixant les engagements financiers du Syndicat mixte après le vote par celui-ci de son budget.

Vu la convention conclue le 24 octobre 2022 couvrant les périodes universitaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, le Comité syndical est invité à approuver l'avenant n°2 à cette convention instituant la participation 2023-2024 à 151 500 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'enseignement supérieur universitaire dans le Sud du Tarn avec l'Université Toulouse III Paul Sabatier, pour l'IUT - site de Castres, joint en annexe à la présente délibération,

- approuve le montant de la participation de 151 500 € pour l'année universitaire 2023-2024,

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 du Syndicat mixte chapitre 065 compte 657381,

- autorise le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Castres, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU SUD DU TARN - 39 rue Firmin Oulès 81100 CASTRES

Arnaud BOUSQUET